

FORMULAIRE DE RÉPONSE

Occupation Des Territoires Pour un Québec fort de ses communautés



SOLIDARITÉ
RURALE
DU QUÉBEC

Instructions

1. Après avoir lu le document de consultation disponible sur le site www.territoires.qc.ca, répondez aux questions de consultation en inscrivant vos réponses dans l'espace prévu.
2. Une fois complété, acheminez le formulaire par courriel ou par la poste.
 - Par courriel : enregistrez le formulaire sur votre ordinateur puis envoyez-le à l'adresse consultation@territoires.qc.ca
 - Par la poste : imprimez le formulaire et postez-le à cette adresse
Solidarité rurale du Québec – Consultation
85, rue Notre-Dame, bureau 204
Nicolet (Québec) J3T 1V8

Commentaires et information : consultation@territoires.qc.ca ou (819) 293-6825

Coordonnées

(vous devez vous identifier, autrement votre formulaire ne pourra pas être compilé)

Nom de l'organisation :

Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ)

Adresse :

**155, boul. Charest Est, bureau 160
Québec (Québec) G1K 3G6**

Courriel :

info@aclidq.qc.ca

Partie I : CONTEXTE ET DÉFIS

Des défis à relever

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 2 du document de consultation « Des défis à relever » aux pages 9 à 14.

Question de consultation

Question 1 :	Est-ce que vous partagez les grands défis qui interpellent l'avenir des territoires, tels qu'exposés dans le document de consultation?
--------------	--

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

Question 1

L'ACLDQ partage ces grands défis. Ce sont des facteurs de fond qui vont effectivement façonner le visage des territoires. Bien sûr, comme le souligne le document, la liste des défis pourrait considérablement s'allonger d'un point de vue sectoriel, notamment au plan du développement économique. Quelques commentaires s'imposent concernant ces défis.

Le quatrième défi – la vitalité sociale – gagnerait à être précisé ou, à tout le moins, rebaptisé. Comme en fait foi le premier paragraphe de ce défi, la vitalité sociale est liée à l'essor économique et à l'émancipation culturelle des territoires. Or, si l'initiative locale et régionale et la mobilisation des milieux demeurent la clé de voûte pour sortir certains territoires de la dévitalisation, ces initiatives et mobilisations sont tout autant sociales, économiques que culturelles. En ce sens, si le quatrième défi renvoie au projet plus large d'occupation dynamique de tous les territoires, ne serait-il pas plus juste de parler de « vitalité des territoires » ou de « vitalité sociale, économique et culturelle » des territoires ?

Comme l'affirme le document, les quatre défis devront être repensés avec des paramètres nouveaux (p. 9). Ceci étant, ils devront également être mis en interrelation, afin de maximiser la portée des actions et interventions sur les territoires. Deux exemples pour illustrer ce

propos :

- La baisse de la population active (1^{er} défi) trouvera écho dans des territoires où l'emploi est présent. Dans les milieux dévitalisés où la vitalité sociale, économique et culturelle est à rebâtir et à renforcer (4^e défi), la baisse de la population active n'aura pas la même incidence, l'emploi étant déjà peu présent. Il faudrait, dans ce cas, plutôt travailler au développement et à la consolidation d'une culture entrepreneuriale locale.
- La participation des territoires au défi des changements climatiques (2^e défi) et à la transition énergétique (3^e défi) ne pourra s'accomplir que dans la mesure où les territoires feront preuve de vitalité sociale, économique et culturelle (4^e défi), tout en maintenant une population active (1^{er} défi).

Ces interrelations seront d'autant plus porteuses qu'elles devront s'articuler au niveau local et régional, selon le principe de subsidiarité (section 5 du cahier de consultation).

Des acquis à considérer

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 3 du document de consultation « Des acquis à considérer » à la page 15.

Questions de consultation

Question 2a :	Dans l'ensemble des acquis qui positionnent avantageusement le Québec et les territoires, quels sont les plus importants?
Question 2b :	Quels autres acquis devraient aussi être reconnus pour leur importance sur le plan de l'occupation des territoires?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

Question 2a

Pour l'ACLDQ, si tous ces acquis s'avèrent importants, leur force réside dans la complémentarité et l'articulation entre eux. Plusieurs exemples concrets en témoignent, comme la mise en place de la Coopérative de solidarité de produits forestiers non ligneux de la MRC de L'Islet. Ce seul projet rejoint quatre acquis du Québec d'aujourd'hui : la longue tradition de l'action collective, l'immense potentiel des ressources forestières, l'engagement significatif en développement durable et un chantier permettant d'expérimenter de nouvelles perspectives d'avenir (via un laboratoire rural). C'est aussi vrai pour une série d'autres projets issus des milieux locaux et régionaux qui sont résolument à classer parmi les initiatives innovantes en marche dans les communautés.

Naturellement, ces acquis ne signifient pas qu'il n'y a pas matière à amélioration. Par exemple, s'il existe un réseau d'éducation et d'universités bien réparti sur le territoire québécois, certains milieux souffrent toujours d'un fort déficit en formation professionnelle, souvent causé par une masse critique insuffisante ne permettant pas de combler les quotas exigés. De même, s'il existe un rayonnement culturel exceptionnel au Québec, l'offre de culture est fort variable sur le territoire. Les principes d'équité et de modulation (section 5 du cahier de consultation) sont en ce sens fort porteurs.

Question 2b

Un acquis est absent et mérite qu'on le mentionne, à savoir le dynamisme entrepreneurial de plusieurs régions du Québec. Le développement local par l'entrepreneuriat, qu'il soit privé ou collectif, et la force de nos PME sont des acquis majeurs qui, bien souvent, sont un rempart contre certaines dérives de la mondialisation. Le développement de l'entrepreneurial local diminue la dépendance de certaines communautés à la grande entreprise, notamment dans les communautés mono-industrielles. L'émergence de solutions endogènes (propres à chaque communauté) permet de contrer certains facteurs de dévitalisation exogènes (délocalisation, fluctuation de marché, crise sectorielle).

Une interdépendance à valoriser

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 4 du document de consultation « Une interdépendance à valoriser » aux pages 16 à 18.

Questions de consultation

Question 3a :	Comment peut-on valoriser la complémentarité entre la métropole et les régions, entre les milieux urbains et les milieux ruraux?
Question 3b :	Comment valoriser l'apport des différentes communautés du Québec?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

Question 3a

La complémentarité entre les milieux ruraux et les milieux urbains, peu importe l'échelle de territoire retenue, passe par :

- la reconnaissance de la contribution de chaque territoire à la vitalité sociale, économique et culturelle du Québec, ce qui implique une connaissance de sa propre réalité et de la réalité de l'autre, ainsi que le rétablissement d'axes de communication entre les milieux ruraux et urbains ;
- l'acceptation par tous les acteurs du partage équitable des ressources, des moyens, des activités et des leviers de développement sur un territoire donné ;
- le développement durable de chaque territoire, puis des territoires entre eux, ce qui permet de concilier possibilités économiques, contraintes environnementales et attentes sociales.

Pour y parvenir, il semble nécessaire qu'il y ait un meilleur arrimage entre l'aménagement des territoires et le développement socio-économique. Au plan local, il peut s'agir d'un meilleur arrimage entre le schéma d'aménagement et de développement (SAD) et le plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE). Au plan régional, il peut s'agir d'un arrimage et d'une collaboration bonifiés et étendus entre les CLD et la CRÉ, afin de refléter l'arrimage et la collaboration existant au niveau local entre la MRC et le CLD. Ce faisant, on

génère :

- une prise en charge de l'ensemble des enjeux stratégiques présents sur le territoire ;
- une mobilisation basée sur l'intérêt global régional plutôt que sur l'opposition des usages traditionnels et de leurs représentants ;
- une vision d'avenir commune claire à l'échelle régionale pour chaque secteur géographique et pour chaque secteur structurant de l'économie ;
- un arrimage parfait des enjeux socio-économiques, environnementaux et d'aménagement ;
- une planification d'actions à l'échelle du territoire retenu dans le respect des compétences de chacun.

Question 3b

La valorisation de l'apport de chaque communauté du Québec passe par le développement du potentiel social, économique et culturel de chaque territoire, permettant à ces communautés de faire valoir leurs forces, potentiels et atouts. Il faut permettre à ces communautés d'innover et de proposer des solutions innovantes. Pour ce faire, elles doivent disposer 1) d'un support technique et financier souple et adapté qui maximise la prise en charge du développement par le milieu ; 2) d'une participation effective du milieu à la prise de décision ; 3) d'une adaptation des actions et des normes gouvernementales en fonction des réalités du territoire. Ces éléments rejoignent les principes d'équité, de subsidiarité, de modulation et de diversification présentés dans la section 5 du cahier de consultation.

Partie II : orientations et propositions

Une vision et des principes à partager

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 5 du document de consultation « Une vision et des principes à partager » et à la section 6 « Des leviers pour faire la différence » aux pages 20 à 23.

Questions de consultation

Question 4a :	Êtes-vous en accord avec la vision et les grandes orientations qui visent le développement durable et l'occupation dynamique des territoires?
Question 4b :	Quels sont les aspects qui méritent d'être renforcés et dans quels sens?
Question 4c :	La dénomination occupation des territoires soulève beaucoup de questionnement et de réticences. Seriez-vous d'accord pour désigner ce projet autrement? Quelle serait votre proposition?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

Question 4a

L'ACLDQ est en accord avec la vision et les orientations générales (section 5) qui sont présentées et qui balisent (cadre de référence en section 6) l'occupation dynamique du territoire. Ceci étant, certains éléments mériteraient d'être précisés.

Lorsque le document affirme que c'est par la culture qu'une réappropriation collective des territoires est possible (p. 20), on comprend mal ce que recouvre le terme « culture ». Si ce dernier va au-delà de la simple entreprise culturelle, pour prendre un sens plus large qui inclut un ensemble de traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs caractérisant une société ou un groupe social (selon la définition de l'UNESCO), il faut le préciser.

Par ailleurs, si le développement harmonieux du territoire repose sur des valeurs appartenant

à trois niveaux (les personnes, les communautés et l'environnement) (p. 20), on réussit mal à identifier ces valeurs (qui ne sont pas les principes mentionnés plus loin dans le cahier de consultation en p. 21). Dans le cadre de référence (section 6, graphique de la p. 22), les valeurs semblent s'apparenter aux niveaux. Quelles sont ces valeurs ?

Question 4b

Les quatre principes mis de l'avant (équité, subsidiarité, modulation et diversification) sont incontournables, mais certains mériteraient d'être précisés. C'est le cas du principe de modulation qui doit nécessairement passer par des mécanismes d'assouplissement des normes réglementaires et de l'application de certaines lois afin de permettre la mise en place de projets structurants de développement local. Or, comment en arriver à une réelle modulation ? Il faudra nettement dépasser l'intention affichée dans la 2^e Politique nationale de la ruralité, soit la modulation des programmes à venir et l'analyse, à la pièce, des programmes existants à la demande des partenaires de la ruralité. La modulation passe-t-elle par une révision systématique de l'ensemble des programmes gouvernementaux afin de cibler les possibles modulations ? Passe-t-elle par la mise en place d'un comité d'analyse indépendant chargé de statuer sur les demandes spécifiques de modulation ? Il faudra, par ailleurs, qu'un effort soit fait par les acteurs locaux et régionaux afin d'illustrer concrètement, avec des exemples et cas précis, les modulations attendues.

Traversant l'ensemble du cahier de consultation sans être spécifiquement mentionné, un élément mérite d'être ajouté : le développement et la consolidation de la culture entrepreneuriale partout au Québec. Si l'essor de tout le Québec repose sur la vitalité économique et culturelle de chacune de ses communautés (p. 20), si le développement des territoires passe par la diversification de sa base économique (principe de diversification) (p. 21), s'il faut renforcer les capacités des communautés à innover (p. 23), s'il faut favoriser la prise en charge du développement par la base (principe de subsidiarité) (p. 21), il semble naturel qu'un effort coordonné de développement et de consolidation de la culture entrepreneuriale soit entrepris dans chaque collectivité locale, dans toutes les catégories et tranches d'âge de la population. Il est nécessaire que le Québec se dote d'une politique de l'entrepreneuriat. Elle devrait notamment développer et soutenir le potentiel entrepreneurial, accroître la prise en charge du développement économique local par le milieu et tenir compte des particularités et de l'autonomie des collectivités locales et régionales.

Question 4c

L'occupation des territoires renvoie au concept encore peu connu de développement territorial où le « territoire » est compris à la fois comme réalité biophysique (échelle et mode d'organisation du territoire), mais aussi comme une construction sociale, c'est-à-dire de la manière selon laquelle les acteurs constitutifs du territoire s'y coordonnent.

L'ACLDQ ne voit pas d'inconvénient à désigner le projet autrement, en autant que le titre du projet reflète l'intention de développement durable des territoires et des collectivités, compris comme un modèle de développement qui peut rendre compatibles les possibilités économiques avec les contraintes environnementales et les attentes sociales.

Les propositions

Avant de répondre, veuillez vous référer à la section 7 du document de consultation « Les propositions » aux pages 24 à 28.

Questions de consultation

Pour chacune des grandes orientations, des propositions sont soumises :

Question 5a :	Est-ce que certaines propositions pourraient être bonifiées ou ajoutées?
Question 5b :	Quelle proposition est selon vous la plus importante?
Question 5c :	À partir de la mission qui est la vôtre, comment votre organisation peut-elle s'engager? Que peut-elle faire de plus, <u>ou différemment</u> , pour contribuer?

Votre réponse

(Inscrivez votre réponse dans la section encadrée)

Réponse :

Question 5a

Certaines propositions pourraient effectivement être bonifiées :

- dans l'orientation 1, au plan de l'aménagement, il devrait être proposé un arrimage entre le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC/Ville et le plan d'action locale pour l'économie et l'emploi (PALÉE) du CLD.
- dans l'orientation 2, au niveau de l'économie (mais touchant aussi l'innovation et la main-d'œuvre), il devrait être proposé l'adoption d'une politique de l'entrepreneuriat afin de développer et consolider la culture entrepreneuriale dans chaque communauté locale, dans toutes les catégories et tranches d'âge de la population.
- dans l'orientation 4, sur le plan de la gouvernance, au-delà de la prise en charge de nouveaux leviers de développement, il devrait être proposé de rapprocher les processus de décision et de gestion des milieux locaux (principe de subsidiarité) dans le cas des outils et leviers de développement existants.

Question 5b

Sans présumer de l'importance des propositions, certains blocs de propositions semblent en

précéder d'autres, puisque la réalisation des uns conditionne en partie la réalisation des autres. L'économie, l'innovation et la main-d'œuvre (orientation 2), la gouvernance (orientation 4) et l'aménagement (orientation 1) sont essentiels afin de permettre une meilleure attractivité des territoires (orientation 1), une transition énergétique (orientation 2) et un développement culturel et médiatique soutenu (orientation 4). Les transports, la connectivité et l'offre de services publics (orientation 3) sont des supports importants à la réalisation des autres propositions.

Lors de la rédaction d'un plan d'occupation dynamique du territoire, il sera important d'établir pour chaque proposition des échéanciers et objectifs réalistes, à court, moyen et long termes.

Question 5c

La mission d'un CLD est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans une démarche commune tournée vers l'action en vue de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois sur son territoire dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement et la communauté locale. Le CLD a donc un rôle d'animateur, d'accompagnateur, de motivateur et d'agent mobilisateur, en dynamisant son milieu et en stimulant l'entrepreneuriat, la création d'emploi et le développement socio-économique. L'ACLDQ et ses membres, en lien avec leur mission et mandats, peuvent :

- Développer et consolider l'esprit entrepreneurial de chaque collectivité.
- Augmenter la compétitivité des territoires en matière de développement économique local.
- Mobiliser, planifier et animer le milieu par l'entrepreneuriat.
- Accompagner et soutenir des initiatives de revitalisation des milieux.
- Diffuser de l'information concernant l'ensemble des ressources disponibles en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat.
- Assurer le réseautage entre les collectivités et les territoires afin que l'expérience de développement local et de soutien de l'entrepreneuriat des uns profite aux autres (décloisonnement).

Commentaires et réflexions supplémentaires

(Inscrivez vos commentaires et réflexions supplémentaires dans la section encadrée)

Commentaires et réflexions :

Merci d'avoir contribué à cette consultation

Pour acheminer votre formulaire :

- Par courriel : enregistrez le formulaire sur votre ordinateur puis envoyez-le à l'adresse consultation@territoires.qc.ca
- Par la poste : imprimez le formulaire et postez-le à cette adresse
Solidarité rurale du Québec – Consultation
85, rue Notre-Dame, bureau 204
Nicolet (Québec) J3T 1V8

Commentaires et information :

Site Internet : www.territoires.qc.ca
Courriel : consultation@territoires.qc.ca
Téléphone : (819) 293-6825

Demeurez informé des suites de la démarche en vous abonnant à notre fil de nouvelles en [cliquant ici](#).